



RÈGLEMENTS DU TOURNOI PROVINCIAL

ATOME DE DRUMMONDVILLE 2021



1° CONVENTION :

Les règlements de jeux seront ceux de l'A.C.H.A. et de Hockey Québec à l'exception de ceux qui sont énumérés ci-dessous.

- a) Suite à des situations, événements, circonstances ou autres, et qui sont hors de contrôle du comité organisateur, celui-ci peut, en tout temps, modifier à son choix la cédule, l'horaire ou autres. La décision du comité organisateur, approuvé par Hockey Estrie est finale et sans appel.
- b) Si par erreur ou quelques situations ou circonstances que se soient il y a eu erreur dans les règlements, le comité organisateur peut les modifier en tout temps. La décision du comité organisateur, approuvé par Hockey Estrie est finale et sans appel.

Également, si une interprétation des règlements porte à confusion pour quelques raisons que ce soient, l'interprétation du comité organisateur, approuvée par Hockey Estrie, prévaudra. La décision du comité organisateur est finale et sans appel.

- c) À moins de situation ou de circonstances incontrôlables et acceptées par le comité organisateur, toute équipe devra arriver au moins une (45) heure avant sa partie pour éviter tout retard à l'horaire. Si une équipe n'est pas sur la patinoire quinze (15) minutes après le temps de la cédule, elle pourra perdre la partie par défaut dépendant de la raison de retard; la décision des représentants du tournoi sera sans appel.
- d) Les équipes auront un maximum de quarante-cinq (15) minutes pour libérer leur chambre après la partie.
- e) **Couleur des chandails des équipes** : l'équipe **Receveur** (local) portera ses chandails foncés et l'équipe **Visiteur** portera ses chandails pâles.
- f) **Classes « AA », « BB », « A », « B » et « C »** : Si une équipe possède un seul ensemble de chandails et l'autre équipe en a deux, celle qui en a deux devra changer. Dans le cas où les chandails des deux équipes opposées ne font pas contraste, **le club receveur** devra changer ses chandails. Au besoin, un ensemble de chandails sera alors fourni par le Tournoi. Toutefois,

il est fortement suggéré que vous ayez en votre possession un deuxième ensemble de chandails de couleur différente.

- g) Les équipes doivent être prêtes quinze (15) minutes à l'avance. Au cas où l'heure d'un match serait avancée.
- h) Il y aura une remise de deux (2) prix à la fin de chaque partie pour le joueur Étoile du match de chacune des deux (2) équipes.
- i) L'organisation du Tournoi Atome de Drummondville n'est pas responsable pour les blessures causées à un ou des joueurs et/ou officiels d'équipes, ni des vols ou bris de biens d'équipes. Veuillez, s'il y a lieu, prendre les précautions nécessaires.

2° PRÉREQUIS POUR MATCH :

- a) Minimum de joueurs voir l'article 7.2.1, livre règlement Hockey Québec
- b) Maximum de joueurs voir l'article 7.2.2, livre règlement Hockey Québec

3° FEUILLE DE POINTAGE :

Avant chaque partie, tout joueur (se) et toute personne officiant derrière le banc doivent signer la feuille officielle de participation du tournoi. (feuille de signature)

Les signatures sont vérifiées par le registraire du tournoi à l'aide des documents fournis par le responsable de l'équipe. Voir les articles 9.6.6 du livre des règlements de Hockey Québec.

4° RÈGLEMENTS DE JEUX :

Les règlements de Hockey Québec viennent s'ajouter ou préciser les règlements de Hockey Canada ainsi que ceux énumérés ci-dessous et s'appliquent tous.

- a) Avant chaque partie, chaque joueur, entraîneur, préposé à la santé-sécurité et gérant doivent signer la formule officielle du Tournoi.

- b) **Offenses et sanctions.**

Classes « AA », « BB », « A », « B » et « C »: voir sections administratives saison 2021-2022 articles 8.5.6 tableaux des sanctions et formule franc jeu article 7.7.4 de HQ.

- c) Pour déterminer l'équipe qui visite et qui reçoit, au début du tournoi, un tirage au sort a été effectué par le comité organisateur du tournoi, et ce dans toutes les classes.
- d) Tous les officiels en fonction seront accrédités auprès de Hockey Québec. Deux (2) officiels seront en fonction lors des joutes. Cependant lors des finales trois (3) officiels seront en fonction, cette option reste variable en fonction de la disponibilité des arbitres.
- e) Une (1) heure avant la partie, le gérant ou responsable de l'équipe doit se présenter au bureau de la registration qui sera établi à l'Olympia Yvan Cournoyer 1145 Jean-de-Brébeuf, J2 B 7T5.
- f) Pour identifier les joueurs, le gérant ou le responsable de l'équipe devra avoir en sa possession son **cartable d'équipe et tous les documents requis** par Hockey Québec (9.9.9) des règlements administratifs.
- g) Seulement les personnes accréditées par Hockey Québec pourront prendre place derrière le banc des joueurs durant une rencontre. Les contrats ou accréditations devront être dans le cartable de l'équipe.
- h) Les équipes devront respecter la cédule du Tournoi.
- i) Les parties se joueront à l'Olympia Yvan Cournoyer (OYC), la Glace Olympique (OLY), Centre Marcel Dionne (CMD) et Centre Sportif Girardin (GIRARDIN)

5° DURÉE DES MATCHS :

- a) **CLASSE « A », « B » et « C » :**
Tous les matchs seront d'une (1) période de dix (10) minutes et de deux (2) périodes de douze (12) minutes chacune chronométrées, sauf pour les finales où il y aura trois (3) périodes de 12 minutes chronométrées.
- b) S'il y a une différence de sept (7) buts après la deuxième période complète, le temps sera en continu. S'il y a une différence de 7 buts PENDANT la 3^e période, le temps sera également en continu. Ce règlement ne s'applique pas à la finale de chaque classe.
- c) Lors des parties finales, s'il y a une différence de **sept (7) buts après la deuxième période, la partie se poursuivra, mais le temps sera continu jusqu'à la fin de la partie.**

- d) **CLASSE « AA », « BB »**,
Tous les matchs seront d'une (1) période de dix (10) minutes et de deux (2) périodes de douze (12) minutes chacune chronométrées, sauf pour les finales où il y aura trois (3) périodes de 12 minutes chronométrées.
- e) Tous les matchs sont à finir.
- f) Lors des parties finales, s'il y a une différence de **sept (7) buts après la deuxième période, la partie se poursuivra, mais le temps sera continu jusqu'à la fin de la partie**
- g) Une période de réchauffement de trois (3) minutes sera allouée avant chaque match et **le temps sera partie aussitôt qu'une équipe saute sur la glace.**
- h) La surface glacée sera refaite **à tous les deux (2) période de chaque partie, à moins de difficulté ou de problème majeurs durant la partie ou autre. La direction du Tournoi se réserve l'entière responsabilité pour la réfection de la surface glacée.** Elle en avertira les équipes avant la partie. Il y aura une période de repos d'une (1) minute entre les périodes; les équipes changeront de bout de patinoire et le match continuera.
- i) Une équipe qui ne se présente pas pour son match **perd son point Franc-Jeu.**
- j) **Un (1) temps d'arrêt** par équipe sera accordé **par partie.**
- k) **Prendre note qu'il peut y avoir des joutes cédulées durant les heures scolaires.**

6° RÈGLEMENTATION DE SURTEMPS ET DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

CLASSES « A », « B » et « C »

- a) Après l'application des règles de formule Franc Jeu, article 7.7.4 lorsque les parties sont à finir, en cas d'égalité après trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura une (1) seule période de prolongation de cinq (5) minutes temps arrêté avec alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un (1) gardien de but.

- b) Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade. (Voir réglementation Hockey Québec)
- c) Lors des matchs final la prolongation est de 10 minutes au lieu de 5 minutes.

BONNES CHANCES À TOUTES LES ÉQUIPES!

